

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JUILLET 2018,**

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la proposition du Président de l'Université de nommer Monsieur Benjamin WILLIAMS vice-Président du conseil d'administration ;

Vu le résultat du scrutin du 6 juillet 2018 au sein du conseil d'administration portant élection du vice-Président du conseil d'administration ;

**DECIDE**

**Benjamin WILLIAMS est élu vice-Président du conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.**

**Résultats du vote :**

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 27

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix Benjamin WILLIAMS : 25

Annexe : Procès-verbal de dépouillement du scrutin

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-07-06-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*